

DÉCLARATION DE L'ORGANISME REQUÉRANT

Le soussigné, président ou représentant autorisé de l'organisme requérant :

- autorise la SODEC à collecter et à utiliser tout renseignement nécessaire à l'analyse et au traitement du dossier de l'organisme requérant, ainsi qu'à discuter et dévoiler lesdits renseignements ou partie de ceux-ci à toute personne ou entité, incluant toute entité gouvernementale et tous participants financiers confirmés ou envisagés, auxquelles la SODEC juge nécessaire de les transmettre dans le cadre de l'analyse et traitement dudit dossier. Ces personnes et entités sont autorisées à discuter et dévoiler à la SODEC tout renseignement se rapportant à l'organisme requérant et à son dossier ;
- autorise la SODEC et ses mandataires à utiliser les renseignements collectés par ces derniers relativement au dossier de l'entreprise requérante pour des fins d'études, de recherches ou de statistiques sur les industries culturelles, et à transmettre ces renseignements ou partie de ceux-ci sous forme de données agrégées, si elle le juge à propos, à d'autres personnes et organismes publics ou privés poursuivant ces mêmes fins, tels que l'Institut de la statistique du Québec;
- autorise la SODEC à rendre publique (via son site Internet ou autres médias), si jugé pertinent par la SODEC et sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, toute information relative à toute aide accordée et à la nature du ou des projets soutenu(s), ainsi que le montant de l'aide accordée;
- s'engage à aviser la SODEC de tout changement aux documents soumis et à en présenter le détail par écrit dans le rapport d'utilisation final;
- s'engage à prendre connaissance, à accepter et respecter les termes et conditions contenus à toute lettre d'annonce d'aide financière liée à la présente demande, et reconnaît que l'encaissement et l'utilisation de l'aide financière sont réputés constituer une acceptation de l'entreprise requérante auxdits termes et conditions, à défaut de quoi l'aide financière reçue doit être retournée sans délai à la SODEC;
- déclare avoir pris connaissance du programme d'aide à la diffusion en variétés de la SODEC et que la demande d'aide financière et les projets sont conformes et demeureront conformes audit programme;
- déclare que l'organisme requérant n'est impliqué dans aucun cas d'insolvabilité le concernant, aucun litige réel ou potentiel, poursuite judiciaire ou requête du gouvernement;
- si l'organisme requérant emploie 50 personnes ou plus : déclare qu'il respecte les obligations qui s'appliquent à-il en vertu de la Charte de la langue française quant à la francisation de l'organisme, et qu'à cet égard il possède les certificats ou attestations requis, le cas échéant, ou qu'il en est exempté. Par ailleurs, l'organisme requérant ne figure pas à la liste des organismes pour lesquels l'Office de la langue française a refusé de délivrer une attestation, ou dont il a suspendu ou annulé une attestation ou un certificat. Cette déclaration de l'organisme requérant est essentielle pour l'octroi de toute subvention ou la conclusion de tout contrat avec la SODEC.

Je déclare et garantis par la présente que tous les renseignements et documents soumis dans le cadre de cette demande sont exacts, véridiques et complets.

Signature du président ou du représentant autorisé

Date

(Nom en lettres moulées)

(Titre du signataire)